Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 23 (1986)

Heft: 807

Artikel: Défense nationale : les pros anti-menace

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022723

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DÉFENSE NATIONALE

Les pros anti-menace

En prenant son train dans l'aube mal lavée, chaque soldat suisse sait que son sacrifice a un sens. Equipée à domicile, habituée à sa place de mobilisation, la troupe entre en service rapidement. L'armée de milice serait donc au rendez-vous de l'agresseur, même matinal.

Hélas, tout cela n'est plus vrai. Le nouveau chef de l'état-major général, Eugen Luthy estime que la durée de la mobilisation ne correspond plus aux menaces d'intervention permanente. Il propose une solution dont la forme n'a d'ailleurs rien de révolutionnaire. La troupe — un bataillon mécanisé renforcé, soit un peu plus de mille hommes — héliportée, serait composée de volontaires qui rempliraient leurs obligations militaires en un an de service continu. Elle pourrait faire face aussi bien à une attaque brusquée de parachutistes adverses qu'à une campagne terroriste dont le but serait de désorganiser la mobilisation de l'armée.

SOLUTION ANTICONSTITUTIONNELLE?

L'idée est dans l'air. A l'étranger, même les puissances atomiques ont senti le besoin de se doter d'une force armée de ce type, apte également à des actions extérieures en coup de poing. L'Autriche nous devance pour une fois dans le domaine militaire en mettant sur pied une division renforcée de grenadiers blindés. Depuis quelques mois, plusieurs porte-parole militaires mettent en doute la possibilité pour notre pays de répondre à temps à toutes les menaces et d'utiliser avec compétence les armes sophistiquées, par la seule vertu de l'armée de milice. Ne sommes-nous pas condamnés à mettre sur pied, d'une façon ou d'une autre, une troupe professionnelle? Le Département militaire ne tient-il pas déjà compte des dangers, notamment du terrorisme, en organisant l'échelonnement des cours de répétition de telle sorte qu'au moins un régiment de combat en service soit à disposition en permanence durant l'année?

Le débat est ouvert, même s'il se cantonne presque exclusivement, pour l'instant, à la Suisse alémanique. Les adversaires de toute atteinte au principe de milice évoquent l'article 13 de la Constitution fédérale. En effet, ni la Confédération, ni les cantons ne peuvent entretenir de troupe permanente composée de plus de 300 hommes. Mais le projet Luthy est-il celui d'une troupe permanente, au sens où l'entendaient les constituants de 1848/74? Assurément pas si l'on en croit les juristes de la couronne. Depuis 1939, n'existe-t-il pas une escadre aérienne de surveillance et, depuis 1941, un corps de gardes de forteresse? Le système de surveillance et d'intervention aérienne «Florida» n'est pas aux mains de la milice non plus.

DÉBAT SANS CAMOUFLAGE

Mais avant l'échange d'arguments juridiques, il faut se poser la question du sens même du projet, soit le but poursuivi.

Le bataillon mécanisé rapide doit-il protéger la mobilisation de l'armée, des «gros» comme on dit lorsqu'on se penche sur les cartes d'état-major avec compétence? Dans ce cas, cette force paraît bien insuffisante s'il s'agit de tenir en échec un adversaire — les forces du Pacte de Varsovie — qui ne s'en prendrait pas à un point de notre territoire, mais à une multitude. Ceci dans le cadre d'une guerre générale, car l'hypothèse d'une attaque contre la seule Helvétie neutre paraît bien improbable. Mais on veut peut-être lui confier des missions de commandos préventives, à l'extérieur du territoire. dans la phase de protection de la neutralité déjà. Si telle est l'idée, alors le projet doit être combattu avec la dernière énergie: il remet en question la définition étroite et précise de la défense de notre neutralité qui doit, sauf dans le cas d'un conflit, se

borner aux frontières du territoire. Ce principe politique doit subordonner tout point de vue stratégique, toute considération technologique ou toute envie héroïque.

Enfin, si le projet Luthy doit servir de substitut à la police fédérale de sécurité que le peuple a refusée en 1978 par 56% des votants, il faut alors aussi que cela soit dit. En refusant à l'Etat le renforcement des moyens policiers, les électeurs ont fait un choix politique clair. Ils n'ont été convaincus ni par la menace du terrorisme, ni par les arguments d'efficacité. Indirectement ou non, ils ont exprimé leur confiance à la démocratie et aux institutions existantes. Sur un sujet aussi capital, il ne peut y avoir de faux-fuyants. Le choix doit rester clair.

Il est difficile de dire dès maintenant si les projections que font les militaires d'une crise internationale et si leur estimation des menaces sont pertinentes. La solution proposée doit en tout cas faire l'objet d'un large débat. Au cours duquel ses inconvénients politiques seront mis en balance avec les avantages techniques attendus. Le moins que l'on puisse dire c'est que le projet Luthy, à ce stade, apparaît trop habile pour être accepté tel quel et il convient que les buts visés soient annoncés clairement.

MOINS D'ÉTAT

Poubelles (ir)responsables

Moins d'Etat, plus de responsabilité! Le slogan est bien dans l'air du temps. Mais ceux qui le brandissent à tous vents ont souvent peine à rester cohérents. Ainsi la conseillère nationale Vreni Spoerry, représentante de la droite zurichoise pure et dure qui, par voie de motion, prie le Conseil fédéral de faire en sorte qu'au plus tard dans un an et demi des dépôts et des